

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

Présidence

Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

Paola Hawa

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

Julie Brisebois

Village de Senneville

Daphney Colin

Arrondissement de Rivière-des-Prairies– Pointe-aux-Trembles

Nathalie Goulet

Arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville

Julien Henault-Ratelle

Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

Peter McQueen

Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

Sylvain Ouellet

Arrondissement de Villeray– Saint-Michel–Parc-Extension

Le 21 novembre 2024

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE245942002

Conclure des ententes-cadres avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 1), M3P Conseils inc. (lot 2), Bell Canada (lot 3), Levio conseils inc. (lots 4 et 6) et YRH inc. (lot 5) pour la fourniture sur demande de services spécialisés en sécurité de l'information et en analyse de marché et architecture de radiocommunication, pour une durée de 36 mois (Montant estimé de l'entente : 5 972 923,77 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20523 (9 soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice, Soutien
aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007)* et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008)*.

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE245942002

Conclure des ententes-cadres avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 1), M3P Conseils inc. (lot 2), Bell Canada (lot 3), Levio conseils inc. (lots 4 et 6) et YRH inc. (lot 5) pour la fourniture sur demande de services spécialisés en sécurité de l'information et en analyse de marché et architecture de radiocommunication, pour une durée de 36 mois (Montant estimé de l'entente : 5 972 923,77 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20523 (9 soumissionnaires))

À sa séance du 30 octobre 2024, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

Lot 2

- Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant à la condition suivante :
 - Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Le 6 novembre 2024, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables ont d'abord précisé que le Service des technologies de l'information souhaite avoir recours à l'expertise de firmes externes spécialisées en sécurité de l'information et en architecture afin de réaliser les projets prévus au PDI 2024-2033.

Un appel d'offres a donc été publié du 6 mai au 11 juillet 2024 afin de conclure six ententes-cadres. Durant cette période, sept addendas ont été émis pour donner des

précisions à la suite de questions techniques et administratives ainsi que pour reporter la date d'ouverture des soumissions. La réponse du marché à cet appel d'offres a été particulièrement forte avec 42 preneurs du cahier des charges, dont neuf ont déposé une soumission pour l'un ou l'autre des lots. Plus de la moitié des firmes qui n'ont pas présenté d'offres ont transmis un avis de désistement. Parmi les raisons évoquées, figurent entre autres le manque de temps, les engagements préalables, l'incapacité à fournir le service et les exigences en matière de certifications.

En ce qui a trait au lot 2, qui se qualifie aux critères de la Commission, huit firmes ont déposé une soumission. De ce nombre, deux ont été déclarées non conformes d'un point de vue technique, car elles n'ont pas obtenu la note de passage intérimaire de 70 %. La firme ayant récolté le plus haut pointage final pour ce lot est M3P Conseils inc., dont le prix présente un écart de (-21 %) avec l'estimation et de 9 % avec la firme ayant obtenu la deuxième meilleure note. Selon les invités, l'estimation a été préparée à partir de contrats récemment octroyés pour des services professionnels. La différence avec l'estimation serait probablement attribuable à la forte volonté de l'adjudicataire de remporter ce contrat et de se positionner dans le marché.

Les représentants du Service ont conclu en recommandant de poursuivre le processus d'octroi avec M3P Conseils inc. pour le lot 2.

Au terme de la présentation, le président a invité les commissaires à poser leurs questions. Devant le nombre élevé de soumissions reçus et leur prix favorable, la Commission a notamment voulu savoir si ce genre de mandat en architecture de solutions technologiques pouvait procurer un quelconque avantage à la firme adjudicatrice pour des contrats futurs. Également, est-ce que les résultats de l'appel d'offres constituent un bon présage et marquent une certaine stabilité dans le prix des contrats. Le Service s'est fait rassurant en indiquant que ce contrat n'offrait pas d'atout particulier à l'adjudicataire pour de prochaines ententes. Il faut dire que les mandats en cybersécurité sont découpés en silos pour garantir une meilleure protection. Les responsables ont aussi expliqué qu'il existe des cycles de marché qui sont influencés par différents facteurs, dont l'accès à des ressources professionnelles. Les invités croient que nous sommes probablement dans une bonne période pour permettre aux firmes locales et plus petites de percer le marché.

D'autre part, les commissaires ont demandé des clarifications au sujet de l'une des raisons de désistement invoquées par une firme qui est d'avis que les services sont trop restrictifs en raison des certifications demandées. Comme l'ont expliqué les représentants, la Ville exige, pour certaines ententes, que les firmes aient des certificats ISO 27001 ou SOC 2, qui démontrent un certain niveau de conformité en matière de gestion de la sécurité de l'information. Cela permet de s'assurer que les firmes ont mis en place les mesures de sécurité nécessaires pour maintenir la protection des données. De plus, sans ce genre de certifications, les firmes ne seraient pas autorisées à travailler sur certains dossiers, notamment avec le SPVM.

Enfin, la Commission a souhaité mieux comprendre le processus de désignation du comité de sélection et son fonctionnement. Les commissaires ont appris, entre autres, que les membres devaient d'abord évaluer individuellement les soumissions avant de se réunir en comité, où une décision consensuelle était prise, et que l'identité des soumissionnaires leur était révélée. Ne devrait-on pas caviarder le nom des firmes avant d'acheminer les documents aux membres afin d'éviter de biaiser les évaluations individuelles par les membres? a demandé la Commission. Selon le représentant du Service de l'approvisionnement, qui était en soutien au dossier, plusieurs contraintes s'opposent à l'application d'une telle pratique. D'abord, il serait difficile de conserver l'anonymat dans la mesure où des informations sont demandées sur la firme, son expérience, ses clients, la liste de références, etc. De plus, il faudrait beaucoup de temps pour caviarder les centaines de pages contenues dans chaque soumission et le risque d'erreurs est grand. Il a également tenu à préciser que tous les membres d'un comité de sélection doivent signer un engagement solennel qui rappelle les règles sur les conflits d'intérêts ainsi que les exigences de confidentialité entourant ce processus.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des technologies de l'information, Direction sécurité de l'information, Division infrastructure et opération de sécurité pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

Lot 2

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE245942002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

